



## **Reconnaissance d'acquis - validation de prestations de formation**

### **Notice pour la présentation des demandes**

Vous avez déjà achevé des études dans une institution de formation (du degré tertiaire)? Vous aimeriez faire valoir une expérience professionnelle ou un diplôme de langue dans le cadre de votre cursus à la Haute école spécialisée bernoise?

Sur demande, ces qualifications peuvent être validées pour vos études de bachelor ou de master, dès lors qu'elles sont reconnues comme équivalentes aux modules prévus dans la filière choisie, au niveau du contenu, du volume et des exigences définies. Seuls des modules complets peuvent être validés.

### **Demande de reconnaissance de prestations de formation**

Avant de déposer votre demande, vous devez vérifier l'équivalence des modules au niveau du contenu, du volume (y c. crédits ECTS) et des exigences définies. A cette fin, nous vous invitons à comparer les prestations que vous souhaitez faire valider avec les documents suivants, établis pour la filière choisie (pour autant qu'ils soient disponibles):

- plan d'études (programme d'études)
- règlements relatifs aux études et aux examens
- dispositions d'exécution
- organisation des études
- modules et descriptifs des modules dans le répertoire des formations, à l'adresse :  
[\(\[Portail public\]\(https://www.bfh.ch/Portail-public/Modulbeschreibung\)\) \[Modulbeschreibung \\(bfh.ch\\)\]\(https://www.bfh.ch/Portail-public/Modulbeschreibung\)](https://www.bfh.ch/Portail-public/Modulbeschreibung)

Vous trouverez les informations concernant les plans d'études ou l'organisation des études sur notre site internet (voir le tableau ci-dessous).

### **Dépôt de la demande**

- La demande est déposée sous forme électronique sur la plateforme IS-Academia.  
<https://is-a.bfh.ch> -> rubrique «Reconnaissance d'acquis»
- Les nouveaux étudiant-e-s y accèdent à l'aide des données de login qui leur ont été communiquées une fois leur immatriculation confirmée. Les autres étudiant-e-s utilisent les données de login BFH.
- Veuillez noter que tous les justificatifs demandés devront être disponibles sous forme de fichier PDF (max. 1 MB), que vous devrez télécharger avant de transmettre votre demande.
- Soumettez une demande séparée pour chaque module.  
Pour les départements HAFL, HKB et S: saisissez toutes les prestations de formation que vous souhaitez faire créditer dans une seule demande.
- Pour le Département Santé: veuillez noter qu'il n'est pas possible de déposer une demande de validation des acquis pour les modules à option.



## Documents à présenter pour l'examen de l'équivalence

Les prestations de formation seront évaluées et reconnues sur la base des documents présentés. Votre demande devra donc être accompagnée des justificatifs suivants:

- descriptifs des modules
- documents attestant clairement les prestations de formation, p. ex.: certificat, attestation, récapitulatif des prestations, Transcript of Records, Testate, diplôme de langue
- pour les demandes concernant les départements Santé et Gestion: joindre également le plan d'études (programme d'études)
- s'il s'agit de stages professionnels: certificat de travail précisant la durée, le degré d'occupation et les tâches effectuées

Remarque: la demande de reconnaissance n'est traitée que si tous les justificatifs requis sont présentés. Toute demande incomplète sera renvoyée.

## Liens vers les départements et délais pour le dépôt des demandes de reconnaissance

Veillez noter que pour les départements Santé, HAFL et Travail social, les demandes doivent être présentées avant le début des études.

Département	Site internet / Informations	Pour le prochain semestre d'automne	Pour le prochain semestre de printemps
AHB	<a href="#">AHB: Page d'accueil   BFH</a>	en principe avant le début des cours (semestre/module)	
Santé	<a href="#">Santé: Page d'accueil   BFH</a>	avant le 31 juillet BSc soins infirmiers: 15 août	avant le 15 janvier
HAFL	<a href="#">HAFL: Startseite   BFH</a> Informations: <a href="#">Link BSc</a> et <a href="#">Link MSc</a>	avant la fin de la semaine 35 c.-à.-d. avant le début des études	
HKB	<a href="#">Haute école des arts de Berne   BFH</a> Informations: <a href="#">lien</a>	en principe avant le début des cours (semestre/module)	
Travail social	<a href="#">Travail Social: Page d'accueil   BFH</a>	BSc: 31 juillet MSc: 15 août	31 janvier
TI	<a href="#">TI: Page d'accueil   BFH</a>	au début des cours	au début des cours
Gestion	<a href="#">Gestion: Études   BFH</a>	en principe avant le début des cours.	

Les prestations ne sont généralement pas reconnues de façon rétroactive. Toute demande hors délai sera refusée.

La personne qui obtient la validation de modules est dispensée de suivre l'enseignement. Elle ne peut donc pas passer les contrôles de l'acquisition des compétences.